

# **Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne**

# RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA Exercice 2022

## 1. ACTIVITE ET RESULTATS :

### 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

#### ❖ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

##### *Dans le monde*

En 2022, plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale déjà accablée par la pandémie. La croissance s'est essoufflée, la forte inflation s'avère persistante, la confiance s'est affaiblie et l'incertitude est grande. La guerre Russo-Ukrainienne a sensiblement fait monter les prix, en particulier ceux de l'énergie, accentuant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie augmentait déjà rapidement dans le monde entier. Les conditions financières mondiales se sont nettement durcies, sur fond de mesures particulièrement énergiques et généralisées prises par les banques centrales pour relever leurs taux d'intérêt directs ces derniers mois.

La croissance marque fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements et des perturbations causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Selon les prévisions du FMI<sup>1</sup>, Le rythme de la **croissance mondiale** devrait ralentir de 3,4% en 2022 à 2,9% en 2023, avant de remonter à 3,1% en 2024. La croissance de 2023 sera de 0,2 point de pourcentage de plus que ce qui était anticipé dans l'édition d'octobre 2022 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), mais reste inférieure à la moyenne historique (2000–2019) de 3,8%. Ce ralentissement est dû en partie au resserrement des politiques budgétaires et monétaires visant à juguler la forte inflation.

En effet, l'**inflation mondiale** devrait chuter de 8,8% en 2022 à 6,6% en 2023 et à 4,3% en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–2019) d'environ 3,5%. Environ 84% des pays devraient afficher une inflation globale plus faible en 2023 qu'en 2022.

Dans les **pays avancés**, la croissance devrait connaître une chute brutale, passant de 2,7% en 2022 à 1,2% en 2023, avant de remonter à 1,4 % en 2024. Du côté de l'**inflation**, elle devrait passer de 7,3% en 2022 à 4,6% en 2023 et à 2,6% en 2024.

---

<sup>1</sup> Source : Rapport du FMI : PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE (Janvier 2023)

Aux **États-Unis**, la croissance devrait reculer, passant de 2% en 2022 à 1,4% en 2023 et à 1% en 2024. La croissance annuelle en 2023 est révisée à la hausse de 0,4 point de pourcentage, du fait des effets de report de la résistance de la demande intérieure en 2022.

Dans la **zone euro**, la croissance économique devrait atteindre son niveau le plus bas, soit 0,7% en 2023, avant de remonter à 1,6% en 2024 (contre 3,5% en 2022), ce qui correspond à une révision à la hausse de 0,2 point de pourcentage des prévisions pour 2023, sous l'effet de l'accélération du relèvement des taux par la banque centrale européenne et de l'érosion des revenus réels.

L'activité économique **Chinoise** devrait enregistrer une progression de 5,2% en 2023 en raison de l'amélioration rapide de la mobilité, et chuter à 4,5% en 2024, contre une croissance mitigée de 3% en 2022.

Les économies **émergentes et en développement** connaissent depuis plusieurs années une croissance en berne en raison d'un lourd endettement et d'investissements insuffisants, car les capitaux mondiaux sont absorbés par les économies avancées confrontées à des niveaux de dette publique extrêmement élevés et à des taux d'intérêt en hausse. Selon les prévisions du FMI, la **croissance** des pays émergents et des pays en développement devrait augmenter légèrement, passant de 3,9% en 2022 à 4% en 2023 et à 4,2% en 2024. L'**inflation** annuelle attendue diminuera de 9,9% en 2022 à 8,1% en 2023 et à 5,5% en 2024, soit un niveau supérieur à la moyenne de 4,9% enregistrée avant la pandémie.

Sur le **marché de change**, l'euro s'est négocié à 1,0666 dollars au 31 décembre 2022 contre 1,1326 dollars une année auparavant, marquant une dépréciation de 5,83%.

### En Tunisie

Sur le plan national, et face au ralentissement de la croissance, aux fortes tensions inflationnistes et aux conséquences de la guerre en Ukraine, le démarrage de notre économie tarde encore.

Selon les chiffres provisoires de la banque centrale tunisienne, le **taux de croissance** économique en Tunisie a atteint **2,2%** en 2022 (contre 4,3% en 2021), sous l'effet principalement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la baisse de l'investissement et la persistance des effets du COVID. L'année 2023 serait aussi une année difficile avec une croissance faible prévue à seulement **1,8%**.

Il est important de constater que malgré ce niveau modeste de la croissance, cette quasi-stagnation, a touché presque tous les secteurs en dehors de celui de l'extraction du pétrole et du gaz.

Par ailleurs, selon ses dernières prévisions, la banque mondiale a revu à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Tunisie à **3,3%** en 2023 contre 3,5% prévu en juin 2022. Elle estime que le taux de croissance de l'économie tunisienne devrait s'établir à **2,5%** en 2022 contre des prévisions de l'ordre de 3% en juin.

Concernant notre relation avec l'extérieur, et selon l'INS, durant l'année 2022, les **échanges commerciaux** demeurent sur la même tendance, caractérisée par un rythme plus soutenu à l'import que l'export. Suite à cette évolution au niveau des exportations et des importations, le solde commercial de la Tunisie s'établit à -25 216 MD au terme de l'année 2022, contre -16 210,7 MD durant l'année 2021.

Ainsi, le taux de couverture a perdu 4,7 points par rapport à l'année passée pour s'établir à 69,5%.

Du côté des prix à la consommation, l'**inflation** s'est maintenue sur une tendance haussière pour atteindre un niveau très élevé de **10,1%** en décembre 2022, contre 6,6% au 31 décembre 2021 (INS). Cette évolution est due essentiellement à l'envolée des prix internationaux des produits de base et de l'énergie et à l'ajustement à la hausse de certains prix administrés tels que le carburant.

Le taux d'inflation devrait atteindre 11% en 2023, avant de refluer à 8,9% en 2024 et à 7% en 2025, contre **8,3%** en moyenne sur toute l'année 2022, selon les prévisions de la Banque centrale de Tunisie.

Sur le volet monétaire, et face aux pressions inflationnistes, la BCT a décidé de relever le **taux directeur** de 75 points de base pour le porter à **8,0%** (la troisième augmentation de l'année 2022). Également, elle a décidé de relever à 7,0 % le taux minimum de rémunération de l'épargne.

S'agissant des **investissements**, l'instance Tunisienne de l'Investissement (TIA) a enregistré la déclaration de 34 projets (d'une valeur supérieure à 15 millions de dinars) pour une enveloppe globale d'investissement cumulé de **3.996 millions de dinars**, permettant la création de 9 340 postes d'emploi, soit une hausse de 147% par rapport à 2021 en termes d'investissement. Cette augmentation est expliquée principalement par la déclaration d'un projet de cimenterie pour un coût d'investissement de 950 millions de dinars durant le mois de mars 2022.

Quant au Dinar Tunisien, en termes de moyenne, le **taux de change du dinar** a connu, au cours de l'année 2022 et en comparaison avec sa valeur de l'année précédente, une **dépréciation** de **7,2%** à l'égard du dollar américain, et de **0,9%** vis-à-vis de l'euro.

Au 31 décembre 2022, L'Euro s'échange à **3,31** face au Dinar contre 3,28 au 31 décembre 2021 et le Dollar s'échange à **3,11** face au Dinar contre 2,89 un an auparavant.

Concernant le comportement du marché financier, le bilan est positif dans l'ensemble, l'indice **Tunindex** a accéléré son rebond en 2022 clôturant l'année avec une hausse remarquable de **15,10%** à 8.109,68 points contre un rendement de 2,34% durant 2021.

Durant l'année 2022, le volume global des échanges sur la Bourse de Tunis a enregistré une hausse de 29,6% pour atteindre 3.350 MD contre 2.585MD en 2021.

**Loi de finance 2023 :**

La loi de finances 2023 prévoit un **déficit budgétaire** de près de 7,5 milliards de dinars (contre 9,8 milliards de dinars en 2022), étant donné que les dépenses du budget de l'Etat se situeront au niveau de 54 milliards de dinars, alors que les recettes ne dépasseront pas les 46,4 milliards de dinars.

Le budget de l'Etat prévu pour 2023 atteindra 69,9 milliards de dinars contre 60,8 milliards de dinars dans la LFC2022 et 55,5 milliards de dinars dans la LFC2021. Il sera financé à raison de 2/3 par les ressources propres et 1/3 par les emprunts, notamment extérieurs, soit l'équivalent de 14,9 Milliards de dinars.

Le budget 2023 a été élaboré sur la base d'un prix moyen du baril de pétrole de 89 dollars, une croissance économique de 1,8% et une inflation estimée à 10%.

Plusieurs nouvelles dispositions ont été prises dans la LF 2023. Il s'agit notamment de :

- Une imposition de 0,5% à appliquer sur les biens immobiliers, dont la valeur dépasse les 3 millions de dinars ;
- Réduire la Contribution sociale de solidarité (CSS) de 1 à 0,5% due sur le revenu imposable annuel net des personnes physiques ;
- Réviser à la hausse la Contribution sociale de solidarité pour les sociétés, afin de soutenir l'équilibre financier des caisses sociales : **4 %** pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés de 35 et 3% pour celles assujetties à l'IS au taux inférieur à 35%.
- Infliger une amende pour tout paiement en espèces d'un montant équivalent ou dépassant les 5 mille dinars (l'amende s'élève à 20% du montant payé).

**Secteur des assurances**

Sur le plan national, les évolutions réglementaires et projets de réformes se sont poursuivis en 2022 dans les domaines suivants :

- **Rapport annuel des sociétés d'assurance :**

Règlement CGA n°1 / 2021 relatif aux obligations de reporting et aux éléments constitutifs du rapport annuel des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

- **Rapport de solvabilité approuvé par le conseil d'Administration :**

Règlement CGA n°1 / 2021 relatif aux obligations de reporting et aux éléments constitutifs du rapport annuel des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

- **Provisionnement des créances :**

Décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires.

- **Obligation d'enregistrement au registre nationale des entreprises :**

Décret-loi n° 2022-18 du 29 mars 2022, portant remise des pénalités de retard relatives au Registre national des entreprises.

- **Organisation de la relation entre les courtiers d'assurance et les sociétés d'assurance :**

Règlement CGA n° 02/2022 du 24 juin 2022 fixant les règles régissant la relation entre les courtiers d'assurance et les sociétés d'assurance.

La **Fédération Tunisienne des sociétés d'assurance** a communiqué au secteur en date 21 septembre 2022 :

- Un projet arrêté portant fixation des règles d'application relatives aux obligations déclarative et de diligence raisonnable en matière d'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers prévues par l'article 17 quater du code des droits et procédures fiscaux.
- Un projet de décret-loi relatif à l'institution d'un cadre juridique permettant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

Ces projets ont fait l'objet d'étude et de discussion avec la FTUSA.

- **Règlement du CGA N° 03/2022 du 11 Novembre 2022** portant organisation des contrats d'assurance collectifs, des conventions cadres et des conventions bilatérales.
- **Normes comptables internationales " IFRS/IAS "** : L'entrée en vigueur des Normes comptables internationales a été reportée pour l'exercice comptable de l'année 2023.
- **Projet de loi** relatif aux droits des malades et la responsabilité médicale.
- **Inclusion Financière** : Le projet de loi est en cours d'étude et prévoit des dispositions de modification du code des assurances.
- **Promulgation des arrêtés** de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel des biens et des ressources économiques des personnes impliquées dans des activités terroristes.

**Les axes de réformes prévues pour la période 2023-2027 :**

Parmi les principales orientations qui doivent être suivies pour réformer le secteur :

- **Révision des règles de gestion prudentielles** à travers :

- L'adoption des règles basées sur les risques pour le calcul de la marge de solvabilité ;
- La fixation d'un système de contrôle complémentaire des groupes.
- L'amélioration du système de gouvernance et de gestion des risques.
- **La révision de la liste des actifs admis en représentation des placements**
- **La mise en place d'un système d'assurance des catastrophes naturelles**
- **L'organisation de quelques branches d'assurance par :**
  - La libéralisation des tarifs automobiles.
  - La révision du système « Bonus-malus » en assurance automobile.
  - La révision des conventions IDA et HIDA à travers la mise en place d'un système d'échange informatisé.
  - La révision des dispositions actuelles du Code des Assurances.
- **La modification de la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel.**
- **La révision du cadre fiscal régissant les entreprises d'assurances et de réassurances.**

#### ❖ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **Introduction en bourse de ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

Dans le cadre de sa stratégie de développement et à la veille de la célébration de son cinquantième anniversaire, Assurances Maghreb vie a réussi l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En effet, le résultat du placement des titres a fait ressortir une demande représentant 3,9 fois la quantité offerte.

- **Participation au capital social de GAT ASSURANCES :**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement et de développement, le groupe MAGHREBIA a acquis 23,06% du capital social de la société « **GAT Assurances** » représentant **1 038 021 actions**, sur un total de 4 500 000.

- **Trophée RSE :**

Maghreb vie a remporté le prix de la « Société RSE de l'année dans le secteur des assurances décerné par l'agence Tunisienne de mise en place de stratégie RSE et marketing sociétal AM MEDIAS PLUS.

## PRINCIPAUX INDICATEURS CLES DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2022

**9,56%**

Croissance du chiffre d'affaires

- Une croissance du chiffre d'affaires de **9,56%** pour atteindre **223.347.919 DT**.

**0,83%**

Hausse du résultat technique

- Une hausse du Résultat Technique de **0,83%** atteignant **24.283.771 DT** en 2022.

**24,09%**

Evolution des produits financiers

- Une évolution des produits financiers de **24,09%** pour atteindre **24.203.693 DT** en 2022.

**5,91%**

Amélioration du résultat net

- Une amélioration du résultat net de **5,91%** pour s'établir à **23.362.169 DT** en 2022.

**12,00%**

Accroissement des fonds propres

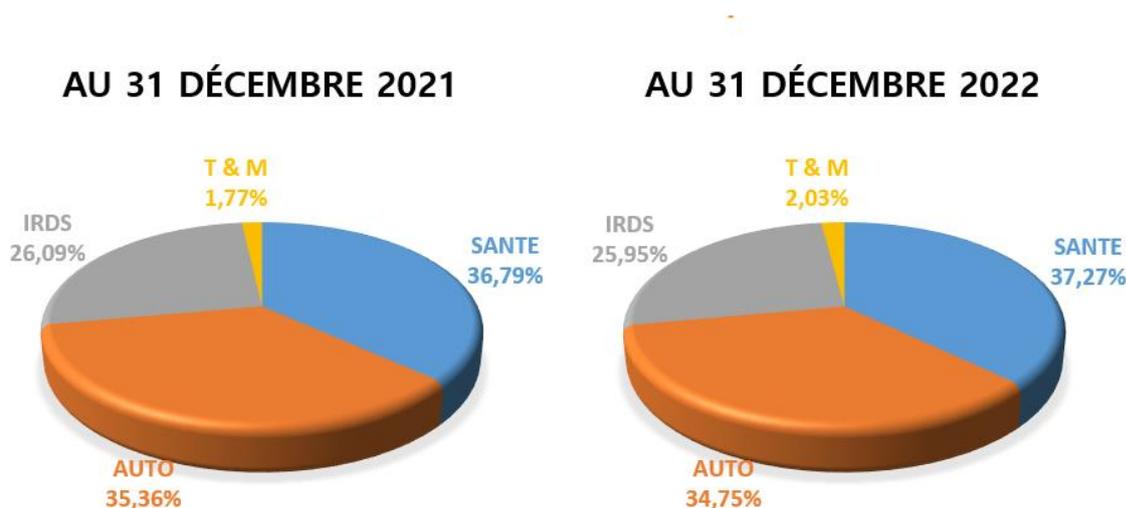
- Un accroissement des fonds propres de **12,00%** pour atteindre **125.964.200 DT** en 2022.  
Le **ROE** en 2022 est de **22,77%**.

### ❖ CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2022, la Compagnie a réalisé un **chiffre d'affaires** de **223.347.919** Dinars contre 203.854.145 Dinars une année auparavant, soit une progression de **9,56%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.

En termes de structure, la part de la branche Automobile a été ramenée de 35,36% au 31 décembre 2021 à **34,75%** au 31 décembre 2022, au profit de la branche Santé dont la part est passée de 36,79% à **37,27%** à fin 2022. Les Branches IRDS et Transport représentent **27,98%** du portefeuille global au 31 décembre 2022 contre 27,86% une année plus tôt.

### Structure du Chiffre d'affaires par Branche

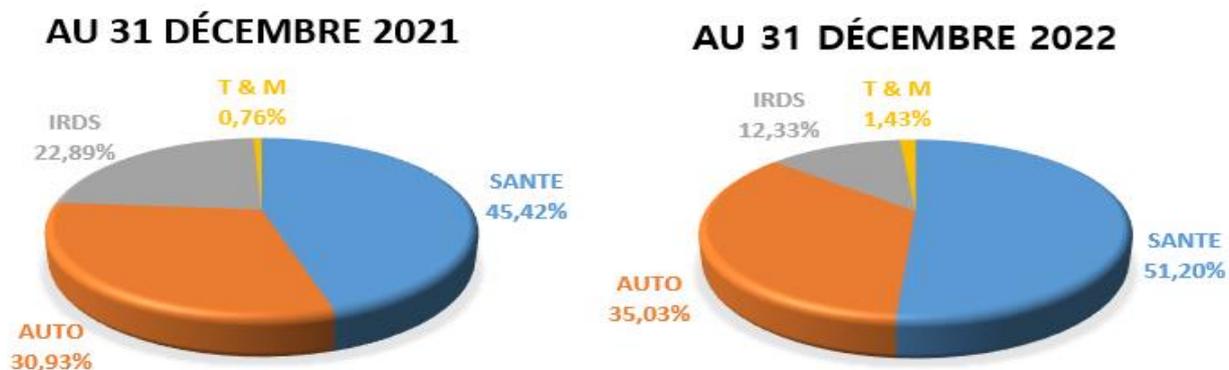


### ❖ SINISTRES REGLES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Les **sinistres réglés** au 31 décembre 2022 s'élèvent à **132.708.423** Dinars contre 127.982.111 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **3,69%**.

## Structure des sinistres réglés

Les **provisions pour sinistres à payer** totalisent **184.989.488** Dinars au 31 décembre 2022 contre 193.510.513 Dinars au 31 décembre 2021.



## Structure des Provisions pour sinistres à payer



### ❖ COUT DE LA REASSURANCE

Les **primes cédées** au 31 décembre 2022 s'élèvent à **76.639.644** Dinars contre un montant de 67.549.789 Dinars au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Le **taux de cession en Réassurance** est de **34,31%** contre 33,14% au 31 décembre 2021.

Les **commissions reçues** des réassureurs totalisent **15.660.009** Dinars, soit 21,05% des primes cédées, contre 13.947.669 Dinars, soit 21,31% à fin décembre 2021.

Les **sinistres réglés à la charge des réassureurs** sont de **26.441.173** Dinars contre 38.784.787 Dinars à fin décembre 2021.

Le montant des **provisions techniques** à la charge des réassureurs s'élève à **47.229.686** Dinars contre 53.257.391 Dinars au 31 décembre 2021.

## ❖ COMMISSIONS

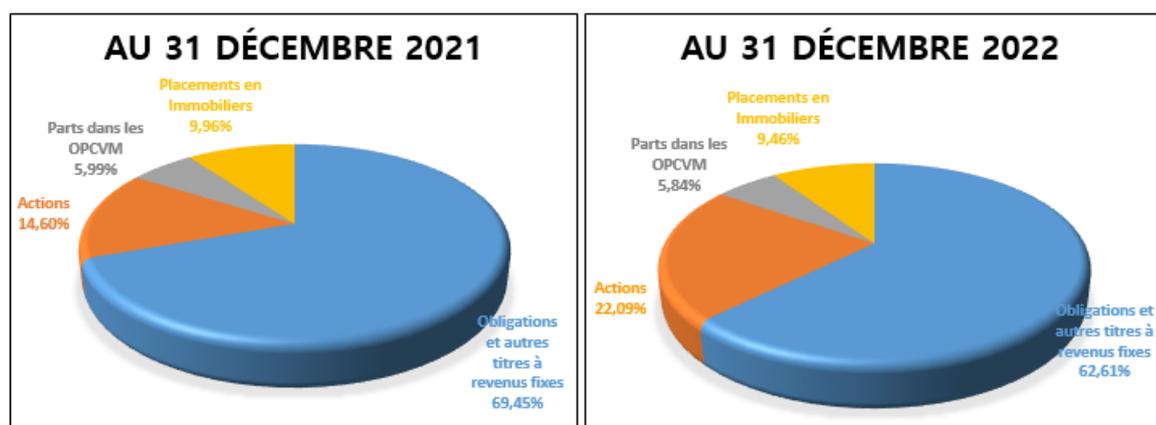
Les commissions totales au 31 décembre 2022 s'élèvent à **18.318.442** Dinars contre 16.317.239 Dinars une année auparavant, soit une hausse de **12,26%**. Ainsi, le ratio commission sur chiffre d'affaires s'établit à **8,20%** contre 8,00% au 31 décembre 2021.

## ❖ PLACEMENTS ET ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### PLACEMENTS

Les placements s'élèvent à **326.574.882** Dinars au 31 décembre 2022 contre 310.223.677 Dinars au 31 décembre 2021, soit une évolution de **5,27%**.

### Structure du Portefeuille Placements



### RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les **produits financiers nets** ont connu une évolution pour atteindre **24.203.693** Dinars au 31 décembre 2022 contre 19.505.735 Dinars au 31 décembre 2021, soit une hausse de **24,09%**.

Le **taux de rendement financier global** est de **9,75%** au 31 décembre 2022 contre 7,61% à fin décembre 2021.

### REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les **provisions techniques** totalisent **246.128.063** Dinars au 31 décembre 2022 contre 250.466.546 Dinars au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une légère baisse de **1,73%**.

Le montant total des **éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques** a atteint **325.187.934** Dinars contre 316.657.686 Dinars au 31 décembre 2021, soit une hausse de **2,69%**.

Ainsi, le **taux de couverture des provisions techniques** s'élève à **132,12%** à fin décembre 2022 contre 126,43% au 31 décembre 2021.

## ❖ RESULTATS

Le **résultat net** s'élève à **23.362.169** Dinars au 31 décembre 2022 contre 22.058.505 Dinars au 31 décembre 2021, en augmentation de **5,91%**.

## ❖ FONDS PROPRES

Les **Fonds propres** s'élèvent à **125.964.200** Dinars au 31 décembre 2022 contre 112.467.349 Dinars au 31 décembre 2021, en augmentation de **12,00%**.

### 1.2 L'évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années :

Exercice comptable	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	157 942 181	170 768 853	187 441 659	203 854 145	223 347 919
Provisions techniques	205 357 964	240 003 803	255 636 195	243 381 857	240 157 528
Capitaux Propres	67 581 545	73 185 057	80 039 495	90 408 844	102 602 031
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables	10 125 557	11 998 042*	18 709 746	22 058 505	23 362 169
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	10 125 557	11 998 042	18 896 083	22 058 505	23 362 169

### 1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi :

Rien à signaler.

#### 1.4 Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Dans un environnement économique international et national incertain, caractérisé par des problèmes sanitaires économiques et financiers, ainsi que des conditions non propices à l'investissement, notre Compagnie mettra en œuvre tous ses moyens pour consolider son positionnement et ouvrir des perspectives de développement rentable.

#### 1.5 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

## 2. PARTICIPATION

#### 1.1 L'activité de la société dont ASSURANCES MAGHREBIA assure le contrôle :

- ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A **56%** : Société opérant dans le secteur immobilier.
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **56.73%** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Vie.
- MAGHREBIA FINANCIERE SICAR **82.37%** : Société d'Investissement à capital risque.
- CODWAY **85.25%** : Société de services.

Le Groupe Maghrebria a connu au 31 décembre 2022 un développement au niveau de toutes ses activités, ceci est illustré au niveau des indicateurs individuels des sociétés du Groupe à savoir :

DENOMINATION	ACTIVITE	% DETENU	TOTAL BILAN NET	CAPITAL SOCIAL	RESERVES	CAPITAUX PROPRES	RESULTAT NET
ASSURANCES MAGHREBIA SA	ASSURANCES		448 102 264	45 000 000	57 602 031	102 602 031	23 362 169
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA	ASSURANCES	56,73%	611 583 374	25 000 000	74 320 534	99 320 534	16 151 275
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA	IMMOBILIER	100,00%	7 085 309	5 000 000	1 457 441	6 457 441	291 965
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR SA	CAPITAL RISQUE	100,00%	6 324 200	5 000 000	1 130 547	6 130 547	126 951
CODWAY SA	SERVICES	100,00%	5 119 989	4 000 000	161 630	4 161 630	143 412

### 3. ACTIONNARIAT

#### 3.1 Renseignements relatifs à la présentation du capital et des droits de vote

##### STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2022

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>NOMBRE D'ACTIONS:</u>	<u>ACTIONNAIRES:</u>	<u>NOMBRE D'ACTIONS:</u>
<b>PARTICIPATION TUNISIENNE</b>		<b>PARTICIPATION ETRANGERE</b>	
<b>1. Personnes morales</b>	3 737 769	<b>1. Personnes morales</b>	
<b>2. Personnes Physiques</b>	762 231	<b>2. Personnes Physiques</b>	
<b>Sous Total</b>	4 500 000		
	<b>Total</b>		<b>4 500 000</b>

#### 3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par l'article 29, alinéa 1 de nos statuts « Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée... »

### 4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

La nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration sont régis par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les articles 15, 16 et 17 des statuts de la société qui prévoient ce qui suit : « La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination elle est tenue de nommer un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article 191 du code des sociétés commerciales. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.»

« Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générale Ordinaire Consécutives. Tout membre sortant est rééligible... »

« Le Conseil d'Administration peut, provisoirement et sauf confirmation par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, se compléter jusqu'au nombre maximum de douze (12) administrateurs ci-dessus fixé.

De même si une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux Assemblées Générales, les administrateurs restants, quel qu'en soit le nombre, peuvent pourvoir provisoirement au remplacement et l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur. Tous les actes accomplis par le Conseil d'Administration dans l'intervalle qui s'écoule entre la nomination provisoire de l'administrateur et la prochaine Assemblée Générale sont valables alors même que cette nomination provisoire n'aurait pas été ensuite confirmée par l'Assemblée Générale. »

#### **4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction :**

Rien à signaler.

#### **4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction :**

- Le rôle du conseil d'administration : l'article 18 des statuts de la société stipule : « Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration. Sa compétence s'étend à tous les actes non réservés à l'Assemblée Générale par la loi et les présents statuts. Le Conseil d'Administration assure la représentation de la société auprès de toutes les Administrations ou sociétés et de tous particuliers, ainsi que l'accomplissement de toutes formalités..... »
- Le rôle du président du conseil : selon l'article 18 des statuts de la société Le président du conseil a pour mission de présider les réunions des Assemblées Générales et les séances du Conseil d'Administration, proposer l'ordre du jour du conseil et le convoquer et veiller à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'Administration... »
- Le rôle de la direction générale : **article 22 des statuts** de la société : «...Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'Actionnaires et au Conseil d'Administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société... »

#### **4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité :**

- En application à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société est dotée d'un comité permanent d'audit composé de trois membres désignés par le conseil

d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

- Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de gouvernance, un comité de gestion de risque et un comité des nominations et des rémunérations ont été créés :
- Le comité de gestion des risques : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.
- Le comité des nominations et des rémunérations : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts. Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

#### 4.5 Membres du conseil :

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT	DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES ACTUELLEMENT
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A et CODWAY S.A	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 1 représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	M. MOHAMED Nabil ESSASSI PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 2 représentée par	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	MME YNEN JEMAA : Directeur Général de la

MME YNEN JEMAA		et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 3 représentée par MME YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	
M. SAMI BEZZARGA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Responsable de la gestion du patrimoine familiale
M. Ahmed Farhat BENGHAZI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Associé gérant à ABG - Tunis
M. Mokhtar CHENITI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre représentant des Actionnaires Minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Président Directeur Général de la Sté « T.C.V » Transport en Commun de Voyageurs – TUNIS Gérant de la SOCIETE IMMOBILIERE MOKHATR CHENITI « S.I.M.C »

## 5. LE TITRE EN BOURSE

### 5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale :

#### VALEURS ASSURANCES MAGHREBIA

	31/12/2021	31/12/2022
cours de clôture	63,88	56,00



Le cours le plus haut sur la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2022 est de **63,50** dinars et le plus bas est de 51,34 dinars.

### 5.2 Déroulement des opérations de rachat et des effets que cette opération a engendrés :

Aucune opération n'est à signaler.

## 6. AFFECTATIONS DES RESULTATS :

### 6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- \* une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- \* la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- \* toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- \* la part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

## 6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2019 Avant affectation	45 000 000	1 877 298	746 691	18 076 960	5 470 000	2 001 980	12 129	11 811 704	84 996 762
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-06-2020		591 192		250 000	5 400 000	250 000	10 513	- 6 501 704	-
Dividendes distribués								- 5 310 000	- 5 310 000
Soldes au 31/12/2019 Après affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 251 980	22 642	-	79 686 762
Résultat de l'exercice 2020								18 709 746	18 709 746
Modification comptable							186 337		186 337
+/-Variation Réserves Fonds social						166 396			166 396
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 418 375	208 979	18 709 746	98 749 241
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021		945 936			9 300 000	250 000	- 201 190	- 10 294 746	-
Dividendes distribués								- 8 415 000	- 8 415 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 668 375	7 789	- 0	90 334 241
Résultat de l'exercice 2021								22 058 505	22 058 505
+/-Variation Réserves Fonds social						74 604			74 604
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 742 979	7 789	22 058 505	112 467 349
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022		1 085 574			10 780 000	250 000	-2 070	-12 113 505	0
Dividendes distribués								-9 945 000	-9 945 000
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	30 950 000	2 992 979	5 719	0	102 522 349

## 7. CONTROLE DES COMPTES :

### 7.1 Le cas échéant, rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire au compte.

Les commissaires aux comptes certifient la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Ils vérifient périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées.

## 8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Au terme de l'année 2022, les principaux indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines de la Compagnie se résument comme suit :

- **L'effectif** total de la Compagnie est de 189 contre 182 en 2021 ;
- **L'âge moyen** est de 40 ans contre 41,1 ans en 2021 ;
- **L'ancienneté** moyenne est de 11 ans contre 12,3 ans en 2021.

## 9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

### 9.1 Audit interne

Dans un objectif d'amélioration des processus de contrôle interne de de contrôle de la compagnie, onze (11) missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2022 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit de la compagnie.

### 9.2 Conformité

Au cours de l'année 2022, les actions de la fonction conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- Lutte anti blanchiment d'argent
- Legal entity identifier (LEI)
- Protection des données personnelles
- Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)
- Conditions Générales et convention de courtage

### 9.3 Gestion des risques

Les principales actions en matière de gestion des risques se sont articulées en 2022 autour de :

- Suivi de l'avancement des plans d'actions associés aux risques opérationnels, risques de contrepartie, risques stratégiques et environnementaux...
- Plan de continuité d'activité
- Cartographie des risques émergents
- Rapport de solvabilité selon l'article 8 du règlement du Comité Général des Assurances n °01/2021

## 10. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Consciente de l'importance de la RSE, Maghrebria a lancé un projet d'Accompagnement par un cabinet d'experts externes pour assurer la réussite de la mise en place de sa démarche RSE conformément aux exigences de la norme ISO 26000. A cet effet, huit enjeux stratégiques ont été définis :

- La Promotion d'une Santé pour tous.
- Le Support Durable aux Clients B to B.
- L'Inclusion et l'Education Financière.
- La Promotion de la Diversité.
- La Digitalisation au service de la RSE.
- La Gouvernance et la pratique de l'Ethique.
- La Protection des Données.
- La Promotion de l'assurance Responsable.